

Conseil scientifique**Formation restreinte****Mardi 22 octobre 2019, 10h – 12h**

Présents : Florence Bernault, Régis Bismuth, Olivier Borraz, Dominique Cardon, Nicolas Cœurdacier, Marta Dominguez, Sabine Dullin, Bénédicte Durand, Martial Foucault, Roberto Galbiati, Florence Haegel, Marc Lazar, Thierry Mayer, Frédéric Mion, Bruno Palier, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Frédéric Ramel, Gwenaële Rot, Mirna Safi, Nicolas Sauger, Dina Waked.

Absents ou excusés : Astrid Von Busekist, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Romane Da Cunha Dupuy, Sophie Dubuisson-Quellier, Gilles Favarel-Garrigues, Pierre François, Mathieu Fulla, Charlotte Halpern, Émeric Henry, Étienne Nouguez, Florian Oswald, Xavier Ragot, Paul-André Rosental, Julie Saada, Francesco Saraceno.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines

Marc Lazar propose de revenir sur la situation de Fariba Adelkhah, directrice de recherche FNRS au CERI, et de Roland Marchal, directeur de recherche CNRS au CERI, tous deux actuellement emprisonnés en Iran.

Frédéric Mion confirme l'information de l'incarcération en Iran de Roland Marchal, directeur de recherche CNRS au CERI, information récemment mise à jour par la presse mais dont la direction de Sciences Po avait connaissance depuis plusieurs mois. Il précise que la consigne reçue des autorités françaises avait été de garder la plus grande discrétion sur l'incarcération de Roland Marchal dans l'espoir que ce caractère de confidentialité permette une résolution plus rapide de la situation, et donc une sortie plus rapide de détention de Roland Marchal, et si possible également de Fariba Adelkhah. Frédéric Mion explique que cet espoir ayant été déçu, Sciences Po a officiellement communiqué son indignation et sa tristesse devant le sort subi par ces collègues. L'un et l'autre sont incarcérés à la prison d'Evin, détenus par les Gardiens de la Révolution, ce qui signifie que les interlocuteurs présents à Paris au travers de l'Ambassade d'Iran, ou pour ce qui

concerne le Quai d'Orsay, auprès du ministère iranien des Affaires étrangères, ne sont pas eux-mêmes en situation de faire des promesses, s'agissant de détenus qui ne sont pas directement sous le contrôle des autorités dont ils dépendent.

Frédéric Mion précise que la protection fonctionnelle a été accordée à Fariba Adelkhah, salariée de la FNSP, ce qui signifie que Sciences Po assume ses frais de défense. Son avocat se trouve être le même que celui de Roland Marchal, dont les frais sont assumés par le CNRS. Des informations ont pu être obtenues quant à l'état des deux chercheurs, grâce aux personnes qui ont pu leur rendre visite : dans le cas de Roland Marchal, des visites consulaires, puisqu'il est reconnu comme ressortissant français; Fariba Adelkhah en revanche, bien qu'étant binationale, n'est reconnue que comme ressortissante iranienne, ce qui ne lui permet pas de recevoir de visites d'autorités françaises. Elle a vu son avocat et sa famille à plusieurs reprises. Frédéric Mion précise que qu'elle a pu communiquer à divers moments avec certains des collègues ou anciens collègues de Sciences Po.

Frédéric Mion souligne enfin le fait que le CNRS, dans un communiqué publié la semaine passée, a indiqué suspendre toutes les missions de ses chercheurs à destination de l'Iran – ce que Sciences Po avait également fait de facto. Frédéric Mion explique que la question qui se pose à présent est celle de la mobilisation plus ou moins large qu'il est opportun et possible de réaliser, des institutions françaises d'enseignement supérieur et de recherche, voire d'institutions étrangères confrontées aux mêmes types de problèmes.

Frédéric Mion conclut en indiquant toutefois que tout le monde – à commencer par ceux qui connaissent le mieux l'Iran – s'accorde à reconnaître que Sciences Po n'est pas en capacité de faire libérer les deux chercheurs, mais qu'il s'agit de trouver les formes de mobilisation qui peuvent montrer que la communauté est réellement préoccupée de leur situation, sans pour autant risquer de leur nuire. C'est la raison pour laquelle il faut, sur ce sujet, maintenir un dialogue très étroit avec la cellule de crise créée dans ce contexte et réunissant le cabinet du Ministère des Affaires étrangères et le cabinet du Président de la République.

Marc Lazar indique que Jean-François Leguil-Bayart, chercheur émérite au CERI et ami proche de Fariba Adelkhah, a reçu la veille de ce conseil un message rassurant de celle-ci. Marc Lazar précise que des informations officielles sont désormais diffusées sur la page du site web de Sciences Po, et suggère que tous les centres et départements intègrent sur leurs pages les photos de Fariba Adelkhah et Roland Marchal.

Frédéric Mion ajoute qu'une banderole portant les portraits des deux chercheurs a été affichée à l'entrée du 27, rue Saint-Guillaume, également reproduite en affichettes A1 qui seront positionnées à l'entrée de chacun des sites de Sciences Po et que chacun peut se procurer.

Marc Lazar estime qu'il pourrait être opportun qu'à chaque événement dans l'institution, la détention des deux chercheurs soit rappelée en introduction.

Marc Lazar fait la lecture du texte de la motion proposée par Alain Dieckhoff :

« La détention en Iran de notre collègue Roland Marchal, chercheur au Centre de recherches internationales de Sciences Po, vient d'être rendue publique. Cette incarcération arbitraire, scandaleuse et révoltante, s'ajoute à celle de Fariba Adelkhah.

Roland Marchal a consacré l'essentiel de son œuvre à l'analyse des guerres civiles en Afrique subsaharienne, notamment dans leur rapport à la formation des États. Homme de terrain,

chercheur infatigable, méticuleux et exigeant, il est l'un des plus fins connaisseurs de l'Afrique de l'Est, mais son expertise s'étend bien au-delà, au Tchad, la République Centrafricaine, et au Mali. Roland Marchal défend une recherche engagée dans la cité, tout en prêtant également sa compétence d'expert aux Nations Unies au sujet de la Somalie.

Le Conseil Scientifique de Sciences Po, instance qui représente toute la communauté académique, condamne fermement cette arrestation et cette détention prolongée, qui constituent une atteinte intolérable aux droits fondamentaux de la personne.

Il exige sa libération, ainsi que celle de Fariba, et dans cette attente, exprime, ainsi qu'à tous les scientifiques emprisonnés en Iran son absolue solidarité ».

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la motion proposée par Alain Dieckhoff au sujet de la détention de Fariba Adelkhah et de Roland Marchal.

Bruno Palier indique que le projet renouvelé du LIEPP a été récemment présenté à l'Université de Paris. Il est proposé une profonde transformation du LIEPP, qui s'appuie sur l'existant mais qui s'oriente également vers les activités menées au sein de l'Université de Paris, notamment les activités conjointes telles que le Centre des Politiques de la Terre. Il évoque ensuite la question de la direction du LIEPP qui prendra fin en octobre 2020. Il a été proposé à Anne Revillard, *Associate Professor* à l'OSC et chercheuse affiliée au LIEPP, de prendre la succession de Bruno Palier.

Frédéric Mion complète ce point en précisant que l'accueil fait au projet de transformation du LIEPP au comité de pilotage de l'IDEX a été extrêmement positif. Frédéric Mion remercie donc Bruno Palier de la tâche qu'il a ainsi menée à bien, qui présente un caractère d'exemplarité. Il ajoute qu'il reste quelques étapes à franchir, notamment l'examen du budget et du projet devant les instances de l'Université de Paris. Il précise que le financement des activités du LIEPP reconfiguré n'est assuré que jusqu'à la confirmation définitive du projet de l'Idex de l'Université de Paris. S'il est confirmé, les financements seront assurés pour les années à venir ; si le projet n'est pas confirmé, les financements s'interrompraient. Frédéric Mion félicite une nouvelle fois Bruno Palier pour le travail ainsi accompli.

1/ Validation des comptes-rendus des séances du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 1er juillet 2019 et le 17 septembre 2019

Frédéric Ramel évoque le compte-rendu du 1^{er} juillet, revenant sur la page 18, à la fin du premier paragraphe, où il n'a pas retrouvé trace du caveat, qui lui semble pourtant important en ce qui concerne la place des membres de la faculté permanente, et surtout les concentrations à PSIA. Il propose donc d'ajouter une seule phrase à la fin de ce paragraphe : « il serait souhaitable qu'un membre de la faculté permanente soit associé à la responsabilité de cette concentration de diplomatie ».

Marc Lazar lui propose d'envoyer cette demande par e-mail afin qu'elle soit intégrée à la version du compte rendu qui sera rendue publique

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents les comptes-rendus des séances du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 1^{er} juillet 2019 et le 17 septembre 2019.

2/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track (poste privé) en sciences sociales computationnelles

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track (poste privé) en sciences sociales computationnelles.

3/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track (poste privé) en sciences sociales computationnelles

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track (poste privé) en sciences sociales computationnelles.

4/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track (poste privé) en histoire, profil histoire de l'Asie de l'Est et du Sud-Est

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track (poste privé) en histoire, profil histoire de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

5/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track (poste privé) en histoire, profil histoire de l'Asie de l'Est et du Sud-Est

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track (poste privé) en histoire, profil histoire de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

6/ Information sur la chaire Good in Tech

Guillaume Plantin rappelle que lors de la présentation des différents projets de chaires par Nathalie Jacquet au Conseil scientifique du mois de janvier, l'engagement avait été pris d'informer le Conseil scientifique chaque fois qu'une de ces chaires serait lancée. Dans cette perspective, Guillaume Plantin indique que la chaire *Good in Tech* a ainsi été lancée le 12 septembre. Il s'agit d'une chaire assez atypique, multipartite, impliquant Sciences Po via l'EMI, l'Institut Louis Bachelier et l'Institut Mines-Télécom. La chaire est portée par deux chercheuses : Christine Balagué, professeure à la Business School de l'Institut Mines-Télécom, et Marie-Laure Djelic, professeure des universités au CSO et doyenne de l'EMI. L'objet de la chaire Good in Tech est de : « repenser l'innovation et la technologie comme moteurs d'un monde meilleur, par et pour l'humain ». Guillaume Plantin explique qu'il s'agit donc d'une chaire sur l'innovation et les technologies responsables, et ajoute que les financements s'élèvent environ à 80 000 euros par an et par partenaire.

Dominique Cardon ajoute que cette chaire a une orientation sur la recherche importante : le médialab accueille un doctorant dans le cadre de la chaire, qui en outre, va lancer un appel d'offres pour des projets de recherche sur les quatre axes suivants :

- innovation numérique responsable ;
- comment développer les technologies responsables « by design » ;
- réinventer les futurs : quelle société pour demain dans un monde numérique ? ;
- gouvernance de l'innovation des technologies responsables.

Bruno Palier prend à son tour la parole pour demander s'il faut réfléchir à des articulations formalisées entre les différentes chaires numériques qui émergent à Sciences Po. Bruno Palier rappelle qu'un séminaire mensuel sur la transition numérique est organisé avec Dominique Cardon, construit en bonne intelligence avec toutes ces chaires.

Guillaume Plantin suggère que pour faire face à cette multiplication des chaires numériques, il est effectivement nécessaire d'entretenir des efforts de coordination transversale.

Marc Lazar suggère que les responsables de ces chaires soient invités à l'une des séances du Conseil scientifique.

7/ Information sur les nouveaux professeurs affiliés

Marc Lazar rappelle que ce point est lié à un engagement pris à l'issue d'une discussion du Conseil scientifique du mois de juillet. La liste des nouveaux professeurs affiliés des différentes écoles a donc été communiquée aux membres du Conseil scientifique. Il s'agit de Yann Aguila, Frédéric Ait-Touati, et Frédéric Puigserver.

8/ Questions diverses

Guillaume Plantin rappelle que deux doctorats honoris causa vont être attribués le 13 novembre à 17 heures, et invite les membres à venir nombreux à l'évènement. Il indique que les deux doctorats honoris causa seront attribués à Viviana Zelizer en sociologie économique, et Joseph Stiglitz en économie de l'information.

Par ailleurs, Guillaume Plantin informe les membres que le 29 novembre aura lieu l'Assemblée du Centre des politiques de la Terre, initiative co-portée par Sciences Po et l'Université de Paris. Cette Assemblée générale aura lieu de 14h à 18h à l'IPGP. Il ajoute que Charlotte Halpern et Jean Chiche, tous deux membres pour Sciences Po du bureau du Centre des Politiques de la Terre ont proposé à Anne Revillard de présenter à cette occasion le LIEPP. En outre, au cours de cette AG seront dévoilés les projets en cours de sélection par un jury international pour le Centre des Politiques de la Terre. Ils seront financés à hauteur de 30 000 euros chacun.

Olivier Borraz souhaite ensuite évoquer ensuite le sujet du 1, rue Saint-Thomas. A l'occasion des interventions dans les centres de l'équipe du projet Campus 2022 sur les questions de microzoning, il a été indiqué que le macro-zoning allait évoluer, alors qu'à la réunion rassemblant les directeurs d'unité et les directeurs de département ayant eu lieu en février 2019 avec Arnaud Jullian pour présenter ce macro-zoning, il avait semblé que celui-ci ne serait plus modifié.

Olivier Borraz suggère donc qu'une nouvelle session d'information sur le nouveau macro-zoning soit organisée, afin par exemple d'évoquer la situation du département d'économie

qui semblerait devoir demeurer au 28 rue des Saints Pères, dans son implantation actuelle.

Olivier Borraz exprime son regret quant au fait que ces choix ou décisions se font de manière descendante et verticale, et que les équipes ne soient pas suffisamment associées. Il en profite néanmoins pour saluer le travail des équipes travaillant sur le microzoning, précisant que les échanges avec celles-ci sont extrêmement constructifs, ouverts et positifs.

Thierry Mayer indique que du côté des économistes, les équipes n'ont pas la chance d'être entrées dans le microzoning, car la discussion sur le lieu d'implantation du département d'économie n'est pas finalisée.

Frédéric Mion remercie Olivier Borraz et Thierry Mayer pour ces deux interventions. Il estime très bonne l'idée d'avoir un nouveau point sur ces questions d'implantation à Saint-Thomas, et ajoute qu'Arnaud Jullian sera ravi d'intervenir à nouveau.

Frédéric Mion salue à son tour le travail remarquable des équipes qui s'occupent d'analyser le plus finement possible les projections initiales réalisées au tout début du projet Campus 2022, et la réalité d'aujourd'hui, qui est celle d'un projet architectural désormais beaucoup plus au clair quant aux contraintes de distribution des espaces, quant aux marges de souplesse offertes ou non, et d'autre part beaucoup plus au clair également sur les effectifs qu'il faut effectivement loger dans ces espaces. Frédéric Mion explique qu'il y a une énorme différence entre les deux, que les équipes se sont employées à essayer de traiter par tous les moyens possibles. Il estime sur ce sujet que l'instruction ne procède pas avant tout et a priori d'une discussion qui se tiendrait nécessairement en Conseil scientifique pour déterminer qui doit être proche de telle ou telle personne, car les membres ne maîtrisent pas les paramètres physiques et techniques d'un tel dossier. Il ne s'agit donc pas de rédiger la copie de manière trop cachée, et déplore le fait que cette impression ait pu être donnée. Frédéric Mion précise que la solution envisagée résulte de cette double contrainte : il y a d'une part davantage de personnes à loger que ce qui était imaginé initialement – ce qui est toutefois bon signe, puisque cela signifie qu'il y a un fort développement des activités scientifiques de Sciences Po – et d'autre part, les espaces du 1, rue Saint-Thomas n'offrent pas absolument toutes les possibilités d'installations espérées au début. Frédéric Mion récapitule en rappelant d'une part que le projet de Saint-Thomas n'a jamais prévu que la totalité de la faculté permanente y trouverait sa place. En effet, le CERI a su d'emblée et dès les premières annonces sur le macro-zoning qu'ils se trouveraient au 28, rue des Saints-Pères ; d'emblée, les équipes de l'École de Droit savaient par exemple aussi qu'elles resteraient au 13, rue de l'Université, par ailleurs relié au 1, rue Saint-Thomas par des passages souterrains et au-dessus du sol. Frédéric Mion indique donc effectivement que dans les projections vers lesquelles le projet s'achemine, il y aura sans doute un centre supplémentaire qui devra renoncer à la perspective d'être logé à Saint-Thomas. Il s'agit du département d'économie, pour lequel les discussions sur le microzoning ont été entamées, à défaut d'être achevées, mais qui doivent progresser. Par ailleurs, le fait de ne pas pouvoir loger tout le monde à Saint-Thomas et devoir de ce fait mobiliser d'autres espaces pour la faculté permanente en dehors de Saint-Thomas, conduit à chercher des espaces supplémentaires pour les activités – d'où la nécessité, effectivement, de conserver des bâtiments en location.

Frédéric Mion propose donc qu'une prochaine séance du Conseil scientifique puisse être l'occasion de revenir vers les membres avec le détail du macro-zoning à venir. Il note

également le regret sur le fait que ces discussions n'aient pas pu avoir lieu en amont. Le Directeur explique qu'il s'agit d'un travail très compliqué, dans lequel l'équipe qui en est chargée a fait preuve à la fois de sa compétence et de sa volonté de faire les choses de manière optimale pour tous.

Guillaume Plantin intervient à son tour pour préciser que lorsqu'il est apparu évident, en approfondissant le projet, que le microzoning qui avait été présenté ne fournissait pas les conditions de travail optimales pour les chercheurs, et qu'il fallait donc qu'un centre rejoigne le CERI au 28, il a lui-même suggéré que ce soit le département d'économie. Les autres solutions viables impliquaient en effet une séparation supplémentaire au sein d'une discipline.

Olivier Borraz comprend ce point, mais ajoute toutefois ne pas être surpris : les équipes se doutaient que cela pouvait arriver. Il note cependant que cet élément a déjà été soulevé à plusieurs reprises. La position de DU est également une position compliquée, car il faut arriver à présenter, expliquer le projet aux équipes et les faire adhérer, et Olivier Borraz explique que les déménagements ne sont jamais des moments simples dans la vie d'une équipe. Il regrette donc que des promesses aient été faites et ne soient pas tenues. Il avait notamment été dit que deux tiers des chercheurs auraient un bureau individuel et un tiers aurait un bureau partagé, que 80 % des doctorants auraient une place assise. Il se trouve que ces chiffres avaient été annoncés et relayés aux équipes. Le document avait semblé présenter une bonne solution, mais il faut désormais revenir vers eux pour leur annoncer que ce sera plutôt l'inverse en ce qui concerne les chercheurs, et moins que prévu pour les doctorants. Olivier Borraz répète que l'équipe fait effectivement un travail remarquable face aux contraintes, mais il explique qu'il faut également parvenir à mobiliser les équipes.

Marc Lazar résume en notant deux points : d'un côté, des premières réunions concernant les micro-zonings dans un esprit qu'il qualifie d'ouverture et dialogue. Ensuite, une Assemblée générale a été proposée, devant l'ensemble des membres des centres – chercheurs, personnels administratifs, doctorants, post-doc. Marc Lazar estime que cette procédure est très intéressante. Il indique que le calendrier a été fixé dans les différents centres, afin que ceci se réalise.

9/ Avis concernant les attributions individuelles de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), campagne 2019

Carole Jourdan présente les résultats de la campagne : 10 dossiers ont été déposés par des membres de la faculté permanente, dont trois femmes et sept hommes. Elle précise que ce sont les sections CNU qui se chargent de l'évaluation, et qu'en fonction des notes attribuées, il existe une méthode d'interclassement pour essayer d'harmoniser – faire en sorte qu'à note équivalente, les personnes puissent avoir le même niveau de PEDR, indépendamment des contraintes de chaque section CNU.

Parmi les 10 dossiers, trois obtiennent une note de A suite à l'évaluation, ce qui fait une PEDR à 6 700 euros par an, soit 30 % des dossiers ; cinq dossiers obtiennent la note de B et donc une PEDR à 3 500 euros, soit 50 % des dossiers ; enfin, deux dossiers obtiennent la note de C, et ne se voient donc pas attribuer de PEDR au titre de la campagne 2019.

Il est proposé au Conseil scientifique de reproduire le même dispositif pour l'année 2020 : conserver l'évaluation CNU, avec une possibilité d'interclassement et qu'à note équivalente, les personnes puissent obtenir le même montant de PEDR.

Thierry Mayer demande quelles sont les contraintes précises des CNU quant aux quotas de notes qu'ils peuvent donner.

Carole Jourdan répond que les CNU peuvent attribuer 20 % de A, 30 % de A, et 50 % de C. Elle ajoute que l'interclassement sert justement à ôter cette contrainte pour Sciences Po, puisqu'à nombre équivalent de notes sur les quatre critères, les personnes auront la même PEDR, indépendamment des contraintes des CNU. Les membres du Conseil scientifique du rang des Professeurs des universités et assimilés rendent approuvent à l'unanimité les propositions d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) 2019.

10/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Chloé Gaboriaux

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Chloé Gaboriaux.

11/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Gaëlle Goastellec

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Gaëlle Goastellec.

12/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Éric Mengus

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Eric Mengus.

13/ Avis sur la demande d'autorisation de Maud Quessard à être rapporteure de la thèse d'Elena Sidorova

Frédéric Ramel intervient pour signaler le fait, très positif, que la thèse d'Elena Sidorova a bénéficié du contrat double culture dans le cadre de l'USPC, qui a très bien fonctionné. En effet, celle-ci est en sciences politiques, mais a décroché deux postes d'ATER en études américaines à Paris 10, et cette année à Paris 3.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Maud Quessard à être rapporteure de la thèse d'Elena Sidorova.